



## ARRÊTÉ N°03-36-2025

Le Maire de la ville de RIBÉRAC

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal 2024,

**Vu** la délibération n° 77-2023 du conseil municipal en date du 23 août 2023, adoptant le plan d'aide à la pratique d'une activité sportive pour les jeunes ribéracois,

**Vu** le règlement municipal d'attribution d'une aide à la pratique d'une activité sportive pour les jeunes ribéracois,

**Considérant** que la Commune de Ribérac entend participer, à son niveau, à favoriser la pratique sportive notamment par les jeunes ribéracois,

**Considérant** que les dossiers déposés par les personnes ci-dessous désignées (demandeurs) ont été déclarés complets en date du 09/12/2025,

**Considérant** que les personnes ci-dessous désignées (bénéficiaires) remplissent tous les critères pour bénéficier de l'aide tels qu'énoncés dans le règlement intérieur,

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** Une subvention municipale individuelle de 20 € est attribuée aux personnes suivantes :

Demandeur – NOM Prénom	Bénéficiaire – NOM Prénom
AMARAL DOS SANTOS KARINE	MARQUOIS PRUNE - ECURIE DES PETITES FONTAINES
AMARAL DOS SANTOS KARINE	MARQUOIS DEBORAH - CAR FOOTBALL
CHABRIER SONIA	CADEL YVANN - CAR FOOTBALL
LACAMPAGNE LISE	FAURE ARNAUD - CAR FOOTBALL
LACAMPAGNE LISE	FAURE FLORENT - CAR FOOTBALL

**ARTICLE 2 :** L'aide sera versée en une seule fois au demandeur, par virement bancaire, dans le délai de trois mois suivant la notification de l'accord à chaque demandeur.

**ARTICLE 3 :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire de Ribérac ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Dordogne,
- Madame la trésorière de la commune de RIBÉRAC,
- Service financier de RIBÉRAC,

Fait à Ribérac, le 09/12/2025

Le Maire,  
Nicolas PLATON



Accusé de réception en préfecture  
024-212403521-20251209-03-36-2025-AI  
Date de réception préfecture : 10/12/2025